

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 janvier 2016

Etaient présents : Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI -Mme Annette RODIER - M. Jean-Marc BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGÉ-M. Yves DESVERNES - Mme Marlène CLEMENT - Mr Jean-Claude HATIER - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Thibault HEINTZ - M. Philippe ROBERT - Mme Petra LAURAIN - M. Laurent ROUSSELOT

Etait absente excusée : Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mr JM BOUSCHBACHER

Etait absente : Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 22 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des derniers procès-verbaux

1 - I.A.T. : Indemnité d'Administration et de Technicité

2 - Zone d'activité LA BARBELINE : Echange – parcelle Blanchisserie avec lot n° 4

3 - Travaux : réparation des clôtures du skate parc et aire de jeux

4 - G.R.D.F. : redevance pour occupation provisoire du domaine public

5 - SATESE : renouvellement adhésion pour la période 2016-2018

6 - SMIC 88 : avis sur demandes d'adhésion

7 - Station mobile de traitement : demandes de subventions

8 - Tarifs : N.A.P (nouvelles activités périscolaires)

- Informations et questions diverses

Début du conseil : 20 h 40

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu des séances du 3 et 18 décembre 2015 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

1 – I.A.T. : INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

(délibération n° 2016.01.28/01)

Monsieur le Maire fait part que dans la délibération n° 2015.12.03/07 du 3 décembre le montant de l'indemnité d'administration et de technicité est erroné, en effet, le montant annuel pour un agent technique principal filière technique de 1^{er} classe non titulaire de l'échelon spécial est de 476.10 € au lieu de 490.03 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent ce nouveau montant.

2 – ZONE D'ACTIVITÉ LA BARBELINE : échange parcelle blanchisserie avec lot n° 4

(délibération n° 2016.01.28/02)

Afin de finaliser la vente des lots n° 2, 5 et 6 à la Barbeline la Commune doit au préalable procéder à un échange de la parcelle cadastrée A 704, propriété de G.C.S.M.S. Blanchisserie, avec une partie du lot n° 4 appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'échanger sans soulte la parcelle cadastrée A 704 appartenant à G.C.S.M.S. Blanchisserie, contre une partie du lot n° 4 appartenant à la Commune, en vue de la réalisation de la vente des lots 2, 5 et 6 à la SCI SOVOFIM et autorise le maire et à signer toutes les pièces nécessaires et l'acte notarié à l'étude de Maître AMAND.

3 - TRAVAUX – réparation des clôtures du skate parc et aire de jeux

(délibération n° 2016.01.28/03)

Monsieur le Maire signale que la clôture du skate parc a subi des dégradations et un élément a été cassé sur l'aire de jeux situé au champ de foire. Déclaration faite auprès de notre assurance qui prend en charge le préjudice. Le devis présenté s'élève à 2.911,11 € TTC.

Les membres du Conseil à l'unanimité, acceptent le devis présenté.

4 – GRDF : redevance pour occupation provisoire du domaine public

(délibération n° 2016.01.28/04)

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'une redevance est versée chaque année à la commune pour l'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par G.R.D.F.

Il indique que le montant est révisé chaque année et que suivant l'article 2 du décret n° 2015.334 du 25 mars 2015 celui-ci s'élève à 0.35 €/mètre de canalisation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du Conseil acceptent la proposition ci-dessus.

5 – SATESE : renouvellement adhésion pour la période 2016/2018

(délibération n° 2016.28.01/05)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'afin de respecter la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le Conseil Départemental a mis à disposition des Collectivités Vosgiennes une assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau et de l'entretien des milieux aquatiques.

Il indique que cette adhésion s'élève à 0.10 €/habitant.

La Commune a signé avec le Département une convention d'Assistance Technique à l'Exploitation des Station d'Épuration (SATESE) sur la période 2013 - 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période (2016 – 2018).

6 – SMIC : avis sur demandes d'adhésion (délibération n° 2016.01.28/06)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion des communes :

- GREUX (canton de COUSSEY)
- LE VALTIN (canton de FRAIZE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

7 – STATION MOBILE DE TRAITEMENT : demandes de subventions (délibération n° 2016.01.28/07)

Au vu des résultats des analyses non conformes aux normes de qualité portant sur le paramètre arsenic, Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté de l'ARS en date du 27 janvier 2016 qui nous met en demeure de distribuer une eau conforme dans un délai d'un mois. Considérant l'urgence impérieuse prévue au II de l'article 35 du code des marchés publics, la passation du marché se fera en absence de formalité de publicité et de mise en concurrence. Une station mobile de traitement va être installée près du château d'eau, route de Vittel, puis le projet de la station définitive suivra.

Une réunion est prévue le 9 février à 14 heures avec G2C qui nous présentera les résultats de l'étude diagnostique de l'eau qui a débuté en 2014.

Après étude du dossier et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis présenté pour l'installation de cette station mobile de traitement soit la somme de 143 208,00 € T.T.C et sollicite une aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

8 – TARIFS N.A.P. (nouvelles activités périscolaires) (délibération n° 2016.01.28/08)

Monsieur BELGERI explique qu'il y a lieu de revoir les tarifs pour les périodes 4 et 5 : du 22 février au 1^{er} avril 2016 soit 6 semaines et du 18 avril au 5 juillet 2016 : 10 semaines.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil, fixent les tarifs comme ci-dessous :

| Périodes | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | 5 enfants |
|---|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| période 4 : 6 semaines (du 22.02.2016 au 01.04.2016) | 12.00 | 22.00 | 30.00 | 38.00 | 43.00 |
| Période 5 : 10 semaines (du 18.04.2016 au 05.07.2016) | 20.00 | 36.00 | 50.00 | 63.00 | 72.00 |

8 – CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE AUX AFFAIRES SOCIALES (délibération n° 2016.01.28/09)

Comme suite à dissolution du CCAS lors de la séance du 3 décembre 2015, Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux d'instaurer une Commission Municipale afin de poursuivre les actions menées par le CCAS.

Après concertation, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer la Commission Municipale dédiée aux affaires sociales et désigne comme membres :

- Mr Jean Marc BOUSCHBACHER
- Mme Nicole DELAVILLE
- Mr Yves DESVERNES
- Mme Agnès JEANMICHEL
- Mme Thérèse LALOGÉ
- Mme Annette RODIER
- Mr Laurent ROUSSELOT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DESVERNES signale que, dans le cadre du périmètre de protection des sources, les subventions demandées ont été accordées et que le lancement des soumissions va suivre. Sur le terrain, tous les bornages sont réalisés. La Commune de Lignéville a donné son accord, par contre la Commune de Saint Baslemont est récalcitrante : lecture du courrier reçu suite à notre proposition de redevance d'occupation du sol pour le captage des deux sources ainsi que pour le passage des canalisations dans leur forêt.

Une réunion d'information s'est tenue avec Mme COLLIN directrice du CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile), établissement qui dépend de la Fédération Médico-Sociale, situé à Gerardmer. Ce centre en partenariat avec "Vogélis" désire s'étendre sur le secteur de Darney, Monthureux et Lamarche. Le CADA accueille des personnes qui viennent en France pour demande de protection, au titre de la convention de Genève.

A la salle des fêtes

- L'alcoborne est posée. Prix de revient de la paille : 0.18 €.
- L'étagère située à la cuisine a été arrachée. Celle-ci a été fixée dans la salle de plonge.
- Un agent du service technique s'est attelé aux parties abîmées par la manipulation des chariots (angle des murs – pose de buttoir aux endroits névralgiques).

Travaux divers :

- Rangement de tout le matériel "illuminations" dans le même local ;
- Réflexion sur la réorganisation des ateliers à la barbeline ;
- Un agent sera détaché pour mettre en place ou mettre à jour les documents obligatoires (registres de sécurité – document unique D.U) ;
- le comité des fêtes s'est réuni le 19 janvier – assemblée générale le 4 mars ;
- Demande faite aux communes concernant leur participation aux frais des restos du cœur : frais de fonctionnement : 6.414.92 € ;
- Eclairage des rues éteint une partie de la nuit : on attend la mise en place du nouvel adjudicataire et une étude du Syndicat d'Électrification de la Plaine des Vosges ;
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : pour 2016 : en mairie aux écoles et à l'église.

AGENDA

Vendredi 5 février 17 h en mairie : comité de jumelage en mairie

Mercredi 17 février : assemblée générale du Syndicat d'Initiative – salle de la COM COM.

Vendredi 4 mars : assemblée générale du comité des fêtes 20 h 30 - salle de la COM COM.

Monsieur ROUSSELOT se pose la question quant au devenir des bâtiments vétustes des HLM, rue de 8 mai : un de ces immeubles sera détruit prochainement

Madame JEANMICHEL indique que le trottoir d'accès à la perception est jonché de déjections de pigeons celui-ci devient dangereux pour les piétons accédant à la trésorerie. Elle demande s'il est possible de le nettoyer.

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des trottoirs appartient au propriétaire au droit de chaque immeuble.

Monsieur HATIER signale que les corbeaux ont élu domicile dans des bosquets situés côte Marchond et derrière la ville côté Attigny ce qui cause des nuisances sonores : Monsieur BELGERI entamera la procédure qu'il a déjà utilisée lors d'un identique problème rue du 8 mai et lui demande de trouver des chasseurs qui pourraient intervenir.

Une demande est formulée par Monsieur HATIER concernant le magasin de matériaux qui est fermé depuis peu et qui était situé sur la commune de Bonvillet. Monsieur DESVERNES lui indique que les responsables sont venus en mairie pour trouver des locaux sur la commune. Une réflexion globale doit être menée par tous les acteurs économiques du secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

DARNEY, le 28 janvier 2016

Le Maire,

Mes DESVERNES

